

# Deux ou trois enfants ?

## Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques

Didier BRETON\* et France PRIOUX\*\*

La fécondité française est aujourd'hui l'une des plus élevées d'Europe (derrière celle de l'Irlande), et ce niveau relativement haut est en grande partie dû à la fréquence encore non négligeable des familles qui comptent au moins trois enfants, qualifiées aujourd'hui de familles nombreuses. Par exemple, les femmes nées en 1960, en mettant au monde en moyenne 2,12 enfants, ont assuré leur remplacement. Sur cette descendance, l'apport des naissances de rang 3 ou plus est d'environ 0,5 enfant par femme en moyenne, soit 24 % du total. Cet apport est donc loin d'être négligeable. Pourtant aujourd'hui, dans tous les pays développés, le modèle de la famille de deux enfants est sans conteste le plus répandu, même s'il tend récemment à s'affaiblir un peu. Ce modèle implique que le passage du premier au deuxième enfant est très fréquent, mais que le passage du deuxième au troisième enfant est nettement plus rare. Même en France où les familles nombreuses sont encore relativement fréquentes, le passage au troisième enfant n'est pas majoritaire : parmi les femmes nées en 1960, 90 % ont fondé une famille en ayant au moins un enfant ; parmi celles-ci, 80 % ont eu un deuxième enfant, mais parmi ces dernières, seules 44 % en ont eu un troisième ; enfin, après un troisième enfant, seulement 30 % ont poursuivi la constitution de leur descendance. C'est donc bien après la naissance du deuxième enfant que le choix de continuer à agrandir sa famille devient minoritaire, et au total, à peine une femme sur trois (32 %) a eu au moins trois enfants, alors que 72 % en ont eu au moins deux.

Cet article se propose d'observer l'évolution, depuis les années 1970, de la proportion de pères et mères de deux enfants qui ont eu au moins un enfant supplémentaire (ou probabilité d'agrandissement de 2 à

---

\* Université Marc Bloch de Strasbourg et Institut national d'études démographiques.

\*\* Institut national d'études démographiques.

3 enfants) et d'analyser les caractéristiques de ces parents qui ont choisi de ne pas se conformer au modèle majoritaire de la famille de deux enfants. En recherchant les facteurs qui favorisent, ou au contraire défavorisent l'arrivée d'un troisième enfant dans une famille, cette recherche s'inscrit au cœur de plusieurs débats entre les démographes et autres spécialistes s'intéressant aux déterminants de la fécondité. Ces débats portent notamment sur le lien entre la fréquence des troisièmes naissances et le milieu social et/ou le niveau d'instruction des parents (Kravdal, 1992a; Hoem, 1996; Toulemon, 1995; Ekert-Jaffé *et al.*, 2002), leur activité (Wright *et al.*, 1988; Hoem et Hoem, 1989; Kravdal, 1992b; Corman, 2000), leur remise en couple après une rupture d'union (Vikat *et al.*, 1999), ou le sexe des deux premiers enfants (Pollard et Morgan, 2002). Par ailleurs, cette recherche est l'occasion de s'interroger sur l'efficacité de la politique familiale française qui encourage plus particulièrement les naissances des rangs trois et plus, en offrant des prestations plus importantes et des avantages spécifiques aux familles nombreuses.

Après avoir rappelé les principales mesures de la politique familiale française spécifiques aux familles de trois enfants ou plus, nous chercherons d'abord à apporter des éléments au débat sur l'efficacité de ce ciblage en comparant d'une part la situation française à celle de quelques pays européens, et en observant d'autre part l'évolution de la fréquence du passage du deuxième au troisième enfant depuis les années 1970. Puis nous analyserons les caractéristiques des femmes et des hommes ayant un troisième enfant en les comparant à ceux qui n'ont pas agrandi leur famille après une deuxième naissance, afin de mettre en évidence les facteurs associés à la naissance d'un troisième enfant.

L'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) de 1999 est la source principalement utilisée dans notre étude. Sa taille constitue un premier avantage indéniable, les effectifs étant suffisamment importants pour permettre d'observer des sous-populations (tableau A en annexe). De plus, cette enquête contient les principales variables socio-économiques généralement retenues comme déterminants de la fécondité (niveau de diplôme, groupe social, nationalité, etc.).

## **I. Le soutien spécifique de la politique familiale française au troisième enfant est-il efficace ?**

### ***1. Les mesures en faveur des familles ayant au moins trois enfants***

La politique familiale française a toujours cherché à favoriser les naissances de rang 3 ou plus, en apportant un soutien plus important aux familles ayant au moins trois enfants. Ainsi, depuis leur création, les allo-

cations familiales ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant, et leur montant est majoré pour le troisième enfant et les suivants : en 1946, chaque enfant de rang 3 ou plus donnait droit à une allocation mensuelle supérieure de moitié à celle versée pour l'enfant de rang 2<sup>(1)</sup>. Par la suite, les taux des allocations ont plusieurs fois été modifiés, le plus souvent dans le sens d'une revalorisation préférentielle pour les enfants de rang trois ou plus : en 1970, l'écart entre les allocations dues pour le deuxième enfant et le troisième (et le quatrième) a ainsi été porté à 68 %.

Mais le ciblage de la politique familiale sur le troisième enfant n'a jamais été aussi explicite qu'à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing :

- L'année 1978<sup>(2)</sup> a vu la création du complément familial accordé, sous condition de ressources, aux familles ayant un enfant de moins de trois ans et aux familles de trois enfants ou plus. Cette nouvelle allocation, plus généreuse que celles qu'elle remplace<sup>(3)</sup>, touche plus de familles à revenu moyen, du fait du relèvement du plafond de ressources.
- L'année 1979 a connu l'annonce de trois mesures phares : pour les enfants nés à partir de juillet 1980, l'allocation perçue à la naissance a été fortement majorée pour le troisième enfant et les suivants, et fixée au seuil symbolique de 10 000 francs<sup>(4)</sup>; le congé de maternité de leur mère a été porté de 16 à 26 semaines; à partir de la déclaration des revenus de 1980, le troisième enfant à charge compte pour une part (au lieu d'une demi-part précédemment) dans le calcul du quotient familial<sup>(5)</sup>.
- Enfin, l'écart entre les allocations familiales versées pour le deuxième et le troisième enfant a été accentué à nouveau à deux reprises, en 1979 et en 1980, et porté à 83 %. En revanche, les allocations dues pour le quatrième enfant et les suivants sont devenues légèrement inférieures à celles attribuées pour le troisième enfant<sup>(6)</sup>.

Cependant, la nouvelle majorité arrivée au pouvoir en mai 1981 va très vite revenir sur cette politique fortement différentielle. Dès 1982, les allocations familiales versées pour le deuxième enfant sont fortement augmentées, tandis que celles qui sont servies pour le troisième sont dimi-

<sup>(1)</sup> En 1946, le taux est de 20 % de la « BMAF » (base mensuelle forfaitaire, servant de base au calcul de différentes prestations) pour le deuxième enfant, et de 30 % de la BMAF pour le troisième, soit 50 % de plus. On trouvera dans Laroque (1985) et CNAF (2005) une présentation de la politique familiale française de 1945 à nos jours.

<sup>(2)</sup> Loi du 12 juillet 1977.

<sup>(3)</sup> Le complément familial a remplacé l'allocation de salaire unique (ou allocation de mère au foyer) et les allocations pour frais de garde créées en 1972.

<sup>(4)</sup> On parle alors du « million Giscard » car 10 000 francs = 1 million d'anciens francs. 10 000 francs de 1980 équivalent en termes de pouvoir d'achat à 3 590 euros de 2004.

<sup>(5)</sup> Depuis 1986, tous les enfants à charge à partir du troisième comptent pour une part.

<sup>(6)</sup> Les allocations sont alors fixées à 23 % de la base mensuelle pour le deuxième enfant, à 42 % pour le troisième et à 39,5 % pour chacun des suivants.

nuées, ce qui réduit considérablement l'écart, qui s'établit alors à 25 % pour tous les enfants à charge à partir du troisième<sup>(7)</sup>. Par ailleurs, les avantages fiscaux procurés par le quotient familial sont plafonnés. Enfin, la majoration de l'allocation de naissance pour les enfants de rang trois ou plus est diminuée de moitié en 1983 avant d'être totalement supprimée en 1985<sup>(8)</sup>.

Ainsi, en quelques années, les « avantages » réservés au troisième enfant se sont beaucoup réduits. Néanmoins, la création en 1985 de l'allocation parentale d'éducation (APE) servie au père ou à la mère qui interrompt ou réduit son activité professionnelle à l'occasion d'une troisième naissance peut être à nouveau considérée comme un encouragement spécifique au troisième enfant ; mais l'extension de cette allocation aux parents de deux enfants depuis 1994 n'en fait plus aujourd'hui une mesure ciblée sur le troisième enfant. En somme, si la période 1978-1982 peut être considérée comme la plus ouvertement incitative à l'arrivée d'un troisième enfant, on peut considérer qu'il en est de même de la période 1985-1994, qui a vu la création de l'APE en 1985 et son amélioration en 1986 et 1987<sup>(9)</sup>, avant que cette allocation soit étendue aux parents de deux enfants en 1994.

Aujourd'hui, il subsiste encore trois mesures de politique familiale qui s'adressent plus spécifiquement aux familles ayant au moins trois enfants à charge :

- le différentiel d'allocations familiales, qui n'est plus que de 28 % et n'avantage plus le troisième enfant par rapport aux enfants des rangs suivants ;
- le complément familial, qui continue à être versé à de nombreuses familles ayant au moins trois enfants à charge et dont les revenus sont faibles ou moyens<sup>(10)</sup> ;
- dans le domaine fiscal, la part de quotient familial pour chaque enfant à charge à partir du troisième ; cet « avantage » concerne essentiellement des familles imposables, mais permet aussi à des familles ayant des revenus moyens de ne pas être imposables<sup>(11)</sup>.

<sup>(7)</sup> Les allocations versées pour le deuxième enfant sont alors portées à 32 % de la base mensuelle, celles pour le troisième (et les suivants) à 40 % de cette base. Une seule revalorisation de ces taux est intervenue depuis : en 1986, le taux a été porté à 41 % de la BMAF pour le 3<sup>e</sup> enfant et les suivants, portant ainsi l'écart à 28 %.

<sup>(8)</sup> Cette suppression avait été annoncée dès 1982 dans le projet de loi portant réforme des prestations familiales adopté par le Conseil des ministres du 21 avril 1982 (Laroque, 1985, p. 284).

<sup>(9)</sup> Initialement prévue pour une durée maximale de 24 mois, l'allocation était d'un montant assez faible et les conditions pour en bénéficier étaient assez strictes (justifier de deux ans d'activité dans les trente mois précédents). Le montant de l'allocation a été revalorisé progressivement, les conditions d'activité antérieure assouplies, et la durée de versement allongée jusqu'aux trois ans de l'enfant. De fait, seules 27000 familles en ont bénéficié en 1986, puis le nombre de bénéficiaires a augmenté rapidement, atteignant 162000 en 1987 et 186000 en 1988 et 1989 (CNAF, 2005).

<sup>(10)</sup> Depuis 1990, le nombre de bénéficiaires du complément familial (réservé depuis 1986 aux seules familles de trois enfants ou plus) varie autour de 900000.

Il existe par ailleurs depuis 1921 une autre mesure concernant les familles de trois enfants ou plus : la carte « famille nombreuse » de la SNCF, délivrée à tous les membres de la famille sur présentation du livret de famille, et qui ouvre droit à une réduction d'au moins 30 %<sup>(12)</sup> sur les trajets en train ; la présentation de cette carte peut ouvrir droit à d'autres réductions (50 % sur le métro à Paris, tarifs réduits dans les musées, les cinémas, etc.).

## 2. Une importante contribution des familles nombreuses aux différences de fécondité d'un pays à l'autre

Le tableau 1 présente la fécondité par rang de naissance des femmes appartenant à la génération 1960 dans les onze pays d'Europe occidentale pour lesquels ces données sont disponibles. Ces pays ont été classés selon le niveau de la descendance finale, niveau qui apparaît davantage lié à l'importance numérique des troisièmes naissances et des suivantes qu'à celle des naissances des rangs un et deux.

TABLEAU 1. – DESCENDANCE FINALE DE LA GÉNÉRATION 1960 ET RÉPARTITION SELON LE RANG DE NAISSANCE DANS ONZE PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE (NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME)

	Descendance finale	Rang 1	Rang 2	Rang 1 + rang 2	Rang 3	Rang 4 ou plus	Rang 3 ou plus	Part des naissances de rang 3 ou plus (%)
France	<b>2,12</b>	0,90	0,72	<b>1,62</b>	0,32	0,18	<b>0,50</b>	23,6
Norvège	<b>2,09</b>	0,88	0,74	<b>1,62</b>	0,35	0,13	<b>0,47</b>	22,6
Suède	<b>2,04</b>	0,87	0,72	<b>1,59</b>	0,31	0,14	<b>0,45</b>	22,2
Angleterre et pays de Galles	<b>1,98</b>	0,81	0,70	<b>1,51</b>	0,31	0,16	<b>0,47</b>	23,7
Finlande	<b>1,97</b>	0,83	0,67	<b>1,50</b>	0,31	0,16	<b>0,47</b>	23,7
Grèce	<b>1,93</b>	0,89	0,73	<b>1,63</b>	0,21	0,09	<b>0,30</b>	15,5
Danemark	<b>1,90</b>	0,88	0,69	<b>1,57</b>	0,26	0,07	<b>0,33</b>	17,4
Pays-Bas	<b>1,85</b>	0,82	0,67	<b>1,49</b>	0,25	0,11	<b>0,36</b>	19,4
Autriche <sup>(1)</sup>	<b>1,77</b>	0,84	0,61	<b>1,45</b>	0,23	0,10	<b>0,33</b>	18,4
Espagne	<b>1,76</b>	0,90	0,64	<b>1,54</b>	0,17	0,06	<b>0,22</b>	12,7
Italie	<b>1,66</b>	0,85	0,60	<b>1,45</b>	0,15	0,06	<b>0,21</b>	12,6
Différence entre la France et l'Italie	<b>0,46</b>	0,05	0,12	<b>0,17</b>	0,17	0,12	<b>0,29</b>	64,2
$r_s^{(2)}$				0,48			0,83	0,61

(1) Générations 1956-1960.  
(2) Coefficient de corrélation des rangs de Spearman.  
Sources : Angleterre-pays de Galles, Autriche, Danemark, Finlande et Norvège : calculs et estimations d'après les statistiques nationales ; France : enquête EHF 1999 ; autres pays : Frejka et Sardon (2004).

(11) Un couple marié avec trois enfants à charge ayant un revenu net mensuel de 2500 euros n'est pas imposable du fait du troisième enfant : le même couple avec 2 enfants paierait 480 euros d'impôt. De plus, le fait d'être non imposable donne droit à des prestations servies par les collectivités locales et à des réductions de tarifs sur certains services.

(12) Le taux de réduction dépend du nombre d'enfants : 30 % pour 3 enfants, 40 % pour 4 enfants, 50 % pour 5 enfants et 75 % pour 6 enfants ou plus.

Ainsi c'est bien en France, où la descendance est la plus élevée<sup>(13)</sup> (2,12 enfants par femme), que l'apport des naissances de rang 3 ou plus est le plus important (0,5 enfant par femme), et en Italie que ces deux valeurs sont les plus faibles (respectivement 1,66 et 0,21) ; de plus, le classement des pays suivant le niveau des descendance de rang élevé suit presque fidèlement le même ordre que celui des descendance finales, ce qui est nettement moins vrai pour la somme des descendance de rang 1 et 2. Par exemple, le classement de l'Espagne, du Danemark et de la Grèce selon leur descendance finale ne reflète pas celui des descendance des deux premiers rangs. Dans ces trois pays, l'infécondité est assez faible, et les mères ont très majoritairement eu un deuxième enfant, (71 % en Espagne, 79 % au Danemark et 82 % en Grèce). Mais ensuite, peu d'entre elles ont souhaité agrandir leur famille<sup>(14)</sup> et les descendance des rangs suivants sont assez faibles, ce qui explique que la descendance finale soit relativement basse. Inversement, si l'Angleterre-pays de Galles et la Finlande parviennent à des descendance finales proches de deux enfants par femme, malgré une descendance des deux premiers rangs relativement faible (respectivement 1,51 et 1,50 enfant par femme), c'est grâce à une descendance de rang 3 ou plus parmi les plus élevées (0,47). Un niveau élevé d'infécondité (19 % des femmes en Angleterre et 17 % en Finlande) est en partie compensé par une fréquence non négligeable de familles de trois enfants ou plus : une sorte de « spécialisation » des femmes conduit certaines à renoncer à la maternité tandis que d'autres ont une descendance nombreuse (Ekert-Jaffé *et al.*, 2002).

Ainsi, l'importance de la descendance des rangs trois et plus apparaît assez déterminante pour le niveau de la descendance finale : pour les onze pays observés, ces deux variables sont en étroite corrélation ( $r_s = 0,83$ ), et dans ce qui sépare le niveau de la descendance en France (2,12 enfants par femme) et en Italie (1,66), près des deux tiers sont imputables aux naissances de rang trois ou plus (0,29/0,46).

Si l'un des objectifs de la politique familiale est bien de soutenir le niveau de la fécondité, il semble donc cohérent d'encourager les naissances de rang trois ou plus. Remarquons néanmoins que la Norvège, la Suède, l'Angleterre et la Finlande parviennent à des niveaux proches de la France, pour ces naissances de rang trois ou plus, sans avoir mis en place de politique particulièrement ciblée<sup>(15)</sup>. Mais on peut se demander si, sans cet encouragement, ces naissances seraient aussi fréquentes en France.

<sup>(13)</sup> Nous ne disposons pas de données sur l'Irlande, où la descendance est plus élevée qu'en France (2,41 enfants par femme) mais il est certain que la descendance de rang 3 ou plus y dépasse celle de la France.

<sup>(14)</sup> La Grèce se révèle ainsi le pays où les familles de deux enfants sont les plus répandues : plus de la moitié (52 %) des femmes nées en 1960 ont mis au monde exactement deux enfants. Cette prépondérance des familles de deux enfants est également forte en Europe de l'Est, bien que ce modèle tende à s'affaiblir aujourd'hui, en raison d'une chute rapide de la fécondité.

<sup>(15)</sup> Pour une comparaison des politiques familiales en Europe, voir Gauthier (2002) et Math (2005).

































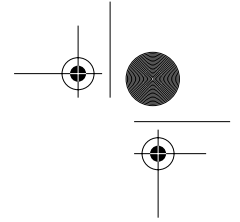












deuxième naissance, et les variables explicatives sont l'ensemble des variables descriptives précédentes.

Nous avons choisi de synthétiser les variables « âge à la deuxième naissance » et « niveau de diplôme » afin de contrôler la corrélation entre ces deux variables. L'âge à la deuxième naissance n'est plus alors considéré dans sa valeur absolue mais relativement à l'ensemble des personnes de même niveau de diplôme : par exemple, une femme ayant eu un deuxième enfant à 24 ans sera classée dans la catégorie « âge moyen » si elle n'a pas de diplôme supérieur au baccalauréat et dans la catégorie « âge jeune » si elle est diplômée du supérieur. Ce choix méthodologique rejoint celui d'autres études portant sur l'analyse du rôle du niveau d'instruction sur la venue du troisième enfant en France et dans d'autres pays européens (Toulemon, 1995 ; Hoem, 1996 ; Hoem *et al.*, 2001).

Les résultats de l'analyse multivariée figurant dans le tableau 8 sont tout à fait conformes à ceux observés en analyse univariée, signe que les différences ne se réduisent pas aux seuls effets de structure.

Quelle que soit la cohorte et quel que soit le sexe, la nationalité demeure le facteur qui influence le plus fortement la probabilité d'avoir un troisième enfant. Les rapports des chances (*odds ratios*)<sup>(36)</sup> sont toujours plus forts chez les femmes et les hommes de nationalité non européenne. L'effet de la taille de la famille d'origine est également très significatif, principalement chez les non-Européens. L'*odds ratio* (OR) associé à la modalité « de nationalité non européenne et issu d'une grande fratrie » est le plus fort du modèle, bien qu'il diminue entre la cohorte 1975 et la cohorte 1985 ; il passe de 16,6 à 4,1 dans les cohortes féminines et de 8,2 à 5,6 dans les cohortes masculines.

Les variables démographiques de comportement sont également très discriminantes : un intervalle très court entre les deux aînés et un âge relativement jeune au deuxième enfant, surtout chez les hommes diplômés du supérieur, sont associés à une forte probabilité d'avoir un troisième enfant (dans la cohorte 1985, l'*odds ratio* s'élève à 2,4 pour les hommes diplômés du supérieur ayant eu un deuxième enfant relativement jeunes). À l'inverse, un intervalle intergénérisique long et un âge tardif à la deuxième naissance diminuent la probabilité relative d'avoir un troisième enfant, surtout chez les femmes les moins diplômées (OR = 0,5). Entre les cohortes 1975 et 1985, l'effet des intervalles intergénérisiques courts s'accroît en raison d'un effet de sélection, tandis que l'effet des intervalles plus longs (4 ans ou plus) s'atténue un peu. C'est probablement un effet de sélection qui

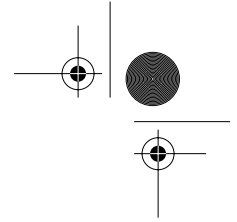
<sup>(36)</sup> L'*odds ratio* (OR) est égal au rapport entre deux quantités : d'une part la probabilité de survenue d'un événement, dans un groupe donné, divisée par la probabilité de non-survenue de cet événement ( $p_1/(1-p_1)$ ), et d'autre part la même fraction dans le groupe de référence ( $p_0/(1-p_0)$ ). Le résultat s'interprète « toutes choses étant égales par ailleurs » quand l'OR est ajusté sur un ensemble de facteurs. En pratique, lorsque l'OR est significativement différent de 1, on peut conclure que la probabilité de survenue de l'événement dans le groupe étudié est significativement plus élevée (ou moins élevée si l'OR est inférieur à 1) que dans le groupe de référence. Plus l'OR s'écarte significativement de 1, plus la différence entre les deux groupes est importante.

TABLEAU 8. – FACTEURS INFLUENÇANT LA PROBABILITÉ D'AVOIR UN TROISIÈME ENFANT  
DANS LES 11 ANNÉES QUI SUIVENT L'ANNÉE DE LA DEUXIÈME NAISSANCE  
(RÉSULTATS DES MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE)

Variables	Femmes			Hommes		
	Cohorte 1975 (I)	Cohorte 1985 (II)		Cohorte 1975 (III)	Cohorte 1985 (IV)	
	Odds ratio (1)	Odds ratio (1)	Structure (%) (2)	Odds ratio (1)	Odds ratio (1)	Structure (%) (2)
<b>Intervalle entre les deux premières naissances</b>						
Moins de 1 an	1,0	1,0	1,5	1,2	1,0	1,7
1 an	1,6 ***	2,1 ***	8,9	1,7 ***	1,9***	8,8
2 ans	1,2 ***	1,6 ***	21,7	1,5 ***	1,6***	22,2
3 ans ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	23,9	1,0	1,0	23,7
4 ans	0,6 ***	0,8 ***	16,2	0,7 ***	0,8 ***	15,7
5 ans ou plus	0,4 ***	0,5 ***	27,7	0,4 ***	0,5 ***	27,8
<b>Niveau de diplôme et âge à la deuxième naissance <sup>(3)</sup></b>						
Bac ou moins et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge jeune	1,3 ***	1,7 ***	29,9	1,4 ***	1,7 ***	24,1
Bac ou moins et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge moyen ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	24,2	1,0	1,0	30,5
Bac ou moins et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge tardif	0,5 ***	0,5 ***	29,5	0,8 ***	0,7 ***	27,5
Diplôme du sup. et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge jeune	1,7 ***	1,7 ***	6,5	2,0 ***	2,4 ***	5,3
Diplôme du supérieur et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge moyen	2,0 ***	1,5 ***	4,0	1,5 ***	1,3 **	7,0
Diplôme du supérieur et 2 <sup>e</sup> naissance à un âge tardif	0,7 **	0,7 ***	5,9	0,8 **	0,7 ***	5,6
<b>Nationalité et taille de la fratrie</b>						
Européenne × petite fratrie	0,7 ***	0,8 ***	22,9	0,7 ***	0,9 *	24,1
Européenne × fratrie moyenne ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	35,7	1,0	1,0	34,7
Européenne × grande fratrie	1,4 ***	1,3 ***	34,2	1,3 ***	1,4 ***	33,1
Non européenne × petite fratrie	4,3 ***	2,3 ***	2,2	3,7 ***	3,0 ***	2,3
Non européenne × fratrie moyenne	8,1 ***	5,5 ***	2,5	5,5 ***	4,6 ***	3,0
Non européenne × grande fratrie	16,6 ***	4,1 ***	2,5	8,2 ***	5,6 ***	2,8
<b>Sexe des deux premiers enfants</b>						
Deux enfants de sexe différent ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	49,5	1,0	1,0	48,7
Deux enfants du même sexe	1,5 ***	1,3 ***	50,5	1,3 ***	1,3 ***	51,3
<b>Histoire conjugale jusqu'à la deuxième naissance <sup>(4)</sup></b>						
N1 et N2 nés d'une même union						
Marié au moment de N2 ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	73,2	1,0	1,0	73,4
Non marié au moment de N2	1,0	1,2 ***	12,6	1,0	1,0	13,9
N1 et N2 nés d'unions diffé- rentes	2,5 ***	2,8 ***	6,4	2,4 ***	3,0 ***	5,3
<b>Histoire conjugale après la deuxième naissance <sup>(5)</sup></b>						
Union sans rupture ( <i>Ref.</i> )	1,0	1,0	78,2	1,0	1,0	82,6
Union rompue sans remise en union	0,6 ***	0,6 ***	9,2	0,7 ***	0,4 ***	5,8
Union rompue avec une remise en union	1,8 ***	1,7 ***	4,7	1,9 ***	1,5 ***	4,1

TABLEAU 8. – FACTEURS INFLUENÇANT LA PROBABILITÉ D'AVOIR UN TROISIÈME ENFANT DANS LES 11 ANNÉES QUI SUIVENT L'ANNÉE DE LA DEUXIÈME NAISSANCE (RÉSULTATS DES MODÈLES DE RÉGRESSION LOGISTIQUE)

Statut d'activité avant et après la deuxième naissance						
N'a jamais travaillé avant la 2 <sup>e</sup> naissance	1,2 **	1,2 *	9,9			0,8
Inactive à la naissance mais a travaillé avant	1,4 ***	1,4 ***	18,3			0,7
Active à la naissance et s'est arrêtée après	1,3 *	1,4 ***	6,2			0,4
Active et ne s'arrête pas ( <i>Réf.</i> )	1,0	1,0	65,6			98,1
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteur	1,3 *	1,3	1,8	1,4 **	0,9	3,6
Indépendant non agricole	0,7 ***	1,0	4,1	1,0 **	0,7 ***	10,2
Cadre ou profession intellectuelle sup.	0,7 ***	1,1	6,5	0,7 ***	0,9	16,8
Profession intermédiaire	0,7 ***	1,0	20,4	0,8 ***	0,8 ***	22,3
Employé	0,9	1,0	49,7	1,0	1,0	10,8
Ouvrier ( <i>Réf.</i> )	1,0	1,0	12,1	1,0	1,0	36,1
Aucune activité	1,7 ***	2,0 ***	5,4	1,0	1,0	0,2
Catégorie socioprofessionnelle du conjoint actuel						
Actif, ancien actif, sans précision	0,7 ***	0,9	8,6	1,0	1,2	10,7
Agriculteur exploitant	1,1	0,8 *	3,3	0,7	0,8	1,3
Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	0,7 ***	0,8 **	8,9	0,6 **	0,5 ***	2,8
Cadre ou profession intellectuelle sup.	0,8 ***	1,0	11,6	1,1	0,6 ***	4,2
Profession intermédiaire	0,7 ***	0,8 ***	17,6	0,8 ***	0,8 ***	19,1
Employé	0,7 ***	0,8 ***	15,8	0,8 ***	0,8 ***	43,6
Ouvrier ( <i>Réf.</i> )	1,0	1,0	33,8	1,0	1,0	12,0
Au foyer, étudiant, autre inactif	1,0	1,0	0,3	1,6 ***	2,0 ***	6,3
Constante	0,7 ***	0,5 ***		0,7 ***	0,7 ***	
<p>(1) *** : significatif à 0,0005; ** significatif à 0,005; * significatif à 0,05 — Le fait d'avoir dans l'enquête ÉHF des effectifs très importants (plus de 10000 individus) fait que toutes les variables sont significatives. Par le jeu des coefficients de pondération, il est possible de diminuer artificiellement le poids des individus sans changer la valeur des paramètres du modèle. Le grisé signifie que la valeur de p est supérieure à 5 % quand on diminue artificiellement les effectifs.  <i>Réf.</i> = modalité de référence.</p> <p>(2) Le total peut être inférieur à 100 % puisque certaines personnes ont été exclues (cf. notes (4) et (5)).</p> <p>(3) Chez les personnes ayant au maximum obtenu le baccalauréat, un âge jeune à la deuxième naissance correspond, pour les femmes de la cohorte 1975 à moins de 25 ans (moins de 26 ans dans la cohorte 1985) contre moins de 27 ans pour les hommes (moins de 28 ans en 1985). Un âge élevé à la deuxième naissance correspond, dans la cohorte 1975, à plus de 27 ans pour les femmes (plus de 28 ans dans la cohorte 1985) contre plus de 29 ans pour les hommes (plus de 30 ans en 1985). Chez les personnes ayant un diplôme du supérieur, un âge jeune à la deuxième naissance correspond, pour les femmes de la cohorte 1975 à moins de 27 ans (moins de 29 ans dans la cohorte 1985) contre moins de 28 ans pour les hommes (moins de 30 ans en 1985). Un âge élevé à la deuxième naissance correspond, dans la cohorte 1975, à plus de 29 ans pour les femmes (plus de 30 ans dans la cohorte 1985) contre plus de 30 ans pour les hommes (plus de 33 ans en 1985).</p> <p>(4)-(5) On a exclu les cas de personnes n'ayant déclaré aucune histoire conjugale ou ayant des histoires atypiques. Par exemple, dans l'enquête, les personnes déclarant uniquement leur première et leur dernière union, certains enfants nés d'une union intermédiaire peuvent paraître être nés hors union.  <i>Lecture</i> : 18,3 % des femmes qui ont eu un deuxième enfant en 1985 étaient inactives à la naissance de leur deuxième enfant mais avaient travaillé auparavant. Toutes choses égales par ailleurs, leur probabilité d'avoir un troisième enfant est plus élevée (OR = 1,4) que celle des femmes actives au moment de la naissance de leur deuxième enfant et qui ne s'arrêtent pas de travailler après (catégorie de référence).</p> <p><i>Champ</i> : femmes et hommes qui ont eu un deuxième enfant entre 1973 et 1977 (cohorte 1975) ou entre 1983 et 1987 (cohorte 1985).  <i>Source</i> : enquête ÉHF 1999.</p>						



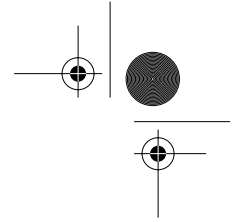
explique également l'augmentation des rapports des chances chez les personnes peu diplômées ayant eu un deuxième enfant à un âge jeune, tout particulièrement chez les femmes.

Les variables qui combinent les naissances des enfants et l'histoire conjugale des individus jouent toujours un rôle très significatif : avoir ses deux premiers enfants issus de deux unions différentes augmente les chances d'avoir un troisième enfant (OR compris entre 2,4 et 3). En revanche, que les deux enfants soient issus d'un couple marié ou non ne modifie pas significativement la probabilité d'avoir un troisième enfant.

L'effet de l'histoire professionnelle jusqu'à la deuxième naissance est également significatif mais semble faible, en particulier chez les femmes n'ayant jamais travaillé avant la deuxième naissance. Cependant, une grande partie de l'effet de l'inactivité est absorbée par la variable « groupe socioprofessionnel » dont l'une des modalités est « aucune activité professionnelle ». En l'absence de cette variable, le fait de n'avoir jamais travaillé avant la deuxième naissance a un effet positif nettement plus important (modèle non présenté ici).

Les modèles logistiques montrent enfin que l'effet propre du groupe socioprofessionnel s'atténue entre 1975 et 1985, surtout chez les femmes, à l'exception des inactives. De même, l'influence du groupe socioprofessionnel du conjoint s'atténue, principalement chez les femmes. En revanche, l'effet de l'inactivité de leur conjointe s'accroît chez les hommes (OR = 2,0 en 1985). Aux différents groupes sociaux correspondent des comportements démographiques et sociaux particuliers, ce dont le modèle tient compte en intégrant des variables de contrôle (nationalité, âge à la deuxième naissance, intervalle intergénéral, etc.).

Globalement, le sens (positif ou négatif) des effets des variables est le même pour les hommes et pour les femmes. Seules les valeurs des paramètres varient légèrement sur la période de 10 ans qui sépare les deux cohortes (diminution de l'effet des variables nationalité et taille de la fratrie, augmentation de l'effet d'un intervalle court entre la première et la deuxième naissance). Les variables démographiques (âge aux naissances précédentes et espacement des deux premières naissances) et la nationalité sont celles qui déterminent le plus l'arrivée d'un troisième enfant. Les effets des histoires professionnelle et conjugale sont confirmés. Cependant, l'observation spécifique de l'effet de ces variables nécessiterait des analyses plus détaillées (analyse au sein de sous-cohortes, modèles de durée) qui dépassent le cadre de cet article, dont le but était avant tout d'inventorier les principaux facteurs associés à une troisième naissance.



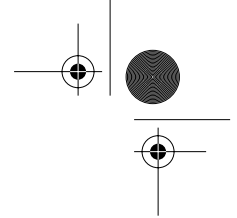
### Vue d'ensemble et perspectives

En France, la politique familiale est davantage axée sur les naissances de rang 3 que dans d'autres pays européens. Nous avons montré que si l'un des objectifs de la politique familiale est de maintenir la fécondité à un niveau suffisant, cette politique était cohérente, compte tenu de la forte corrélation entre les naissances de rang 3 ou plus et le niveau de fécondité dans les pays d'Europe occidentale. Par ailleurs, la proportion de femmes et d'hommes ayant choisi d'agrandir leur famille après une deuxième naissance est devenue minoritaire depuis les années 1970 ; il existe donc une marge de progression possible de la probabilité d'agrandissement des familles après le deuxième enfant en France. Les effets des mesures très ciblées sur les troisièmes naissances mises en place entre 1978 et 1980 sont surtout visibles sur le calendrier des naissances. Néanmoins, nous avons vu que ces mesures, tout comme la mise en place de l'allocation parentale d'éducation (APE) en 1985, ont pu contribuer au maintien voire au relèvement de la probabilité d'avoir un troisième enfant. La tendance récente est à une baisse de la probabilité  $A_2$  qui est tombée sous 45 % depuis la cohorte 1987, alors que le ciblage de la politique familiale sur le troisième enfant s'est beaucoup atténué, et que l'extension de l'APE au deuxième enfant en 1994 apporte aujourd'hui un soutien aux deuxièmes naissances.

Parmi toutes les variables influençant la probabilité d'avoir un troisième enfant priment les comportements (âge à la deuxième naissance et intervalle entre le premier et le deuxième enfant) et la nationalité, même après contrôle des effets de structure. L'élévation constante de l'âge aux deux premières naissances, sans raccourcissement significatif des intervalles, devrait donc entraîner une poursuite de la baisse de  $A_2$  dans les cohortes d'hommes et de femmes ayant eu un deuxième enfant dans les années 1990.

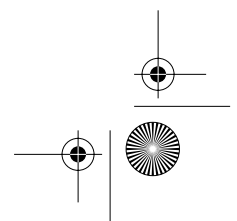
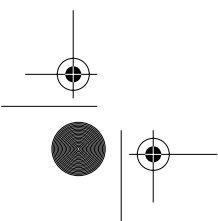
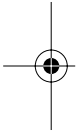
Toutes les autres variables – le sexe des deux premiers enfants, la taille de la fratrie d'origine, l'histoire conjugale, la trajectoire professionnelle, le niveau du diplôme, la catégorie socioprofessionnelle de la personne et celle de son conjoint – restent significatives. L'effet de la catégorie socioprofessionnelle a cependant tendance à s'atténuer.

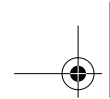
L'analyse a porté sur les cohortes de femmes et d'hommes qui ont eu un deuxième enfant entre 1973 et 1977 d'une part (regroupées sous l'appellation « cohorte 1975 ») et entre 1983 et 1987 d'autre part (« cohorte 1985 »). L'enquête EHF de 1999 est trop rapprochée pour observer si l'effet de chaque variable sur la probabilité d'avoir un troisième enfant s'est maintenu dans la cohorte 1995 (1993-1997), mais les caractéristiques des hommes et des femmes de cette cohorte à la naissance de leur deuxième enfant sont déjà connues. Les histoires conjugales se sont complexifiées (près de 10 % des deux premières naissances ne sont pas issues d'une même union, contre 5 % en 1975), l'activité féminine s'est



développée (la proportion de femmes n'ayant jamais travaillé avant la deuxième naissance est tombée à 7 % en 1995 contre 12 % en 1975) et l'âge à la deuxième naissance a considérablement augmenté. Si les remises en couple favorisent plutôt la poursuite de la constitution de la descendance, les ruptures d'union sans remise en couple, l'augmentation de l'activité féminine et de l'âge à la maternité y sont plutôt défavorables. Néanmoins, comme pour l'activité féminine, l'allongement du calendrier des premières et deuxième naissances et la baisse de la probabilité d'avoir un troisième enfant ont peut-être une cause commune : la volonté des hommes et des femmes d'avoir une descendance plus réduite ; auquel cas ce n'est plus le recul de l'âge à la maternité qui est « responsable » de la baisse de la fréquence des troisièmes naissances.

Une politique familiale souhaitant répondre aux attentes et besoins des femmes et des hommes désirant avoir un troisième enfant doit tenir compte des évolutions de la société, et en particulier du développement du travail féminin. Par ailleurs, le maintien de la probabilité d'agrandissement  $A_2$  à un niveau proche de 45 % dépend avant tout du souhait des hommes et des femmes d'avoir un troisième enfant. Une politique soutenant les familles de 3 enfants ou plus est certainement un des éléments contribuant à entretenir un climat favorable à ce désir d'enfant.





### ANNEXE

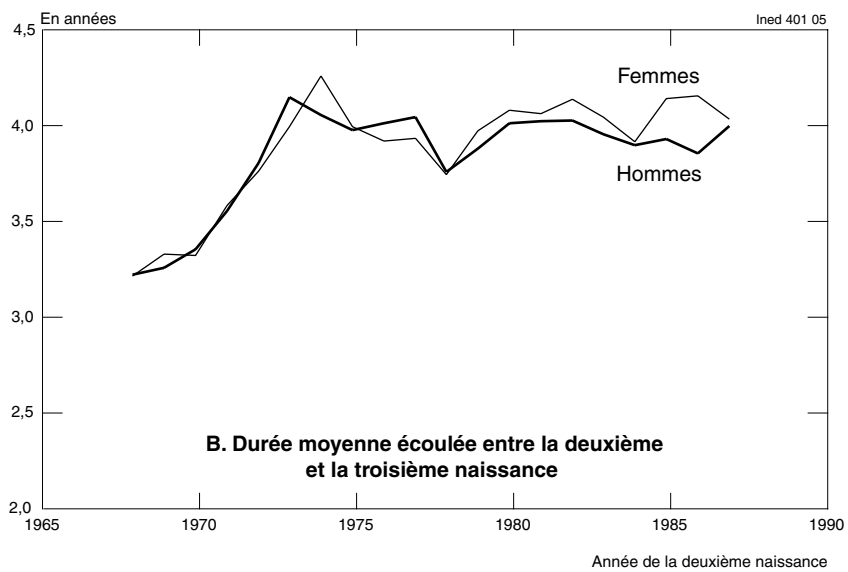
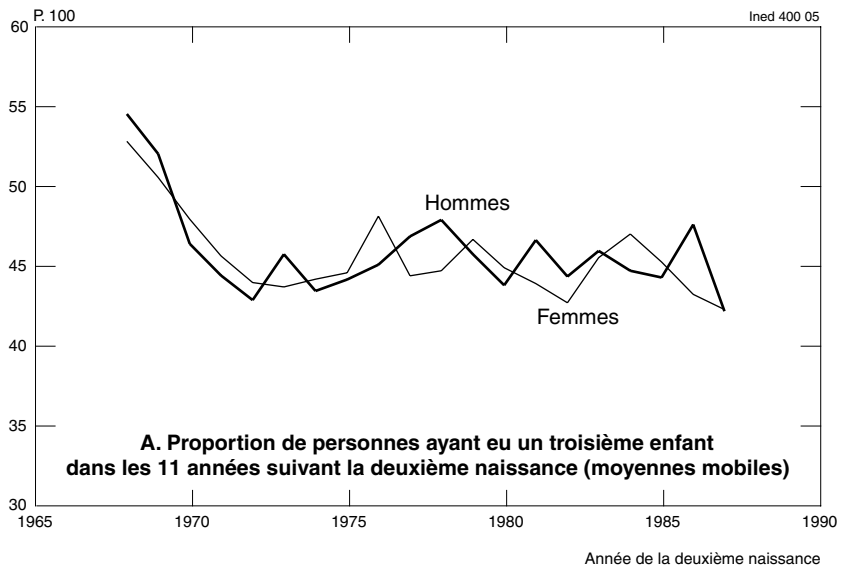


Figure annexe : Évolution de l'intensité et du calendrier de la fécondité de rang 3 dans les cohortes de parité 2 (cohortes 1968-1987)

Source : Insee/Ined, enquête EHF 1999.

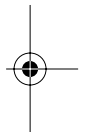
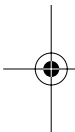


TABLEAU A. – EFFECTIFS DES COHORTES DE PÈRES ET DE MÈRES  
DE DEUX ENFANTS OBSERVÉS À L'ENQUÊTE EHF 1999 SELON L'ANNÉE  
DE LA NAISSANCE DU DEUXIÈME ENFANT

Années de naissance des enfants de rang 2	Cohorte	Effectif dans les cohortes <sup>(1)</sup>	
		Hommes	Femmes
1968-1972	1970	7 534	12 326
1973-1977	1975	7 835	12 674
1978-1982	1980	8 958	14 151
1983-1987	1985	8 554	13 902
1988-1992	1990	8 304	13 092
1993-1997	1995	8 125	13 174

<sup>(1)</sup> Les personnes ayant donné des réponses incohérentes ne sont pas prises en compte dans ces effectifs.  
Sources : Insee/Ined, enquête EHF 1999.

TABLEAU B. – RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES  
SUIVANT LEUR ÂGE À LA DEUXIÈME NAISSANCE DANS LES COHORTES (EN %)

Âge à la naissance	Hommes					Femmes				
	1975	1980	1985	1990	1995	1975	1980	1985	1990	1995
Moins de 25 ans	15,2	10,2	6,2	5,1	3,3	34,9	28,1	22,3	15,8	12,2
25-29 ans	48,2	43,8	39,0	32,9	26,7	45,2	45,2	46,8	44,8	39,8
30-34 ans	24,9	34,3	37,4	41,4	45,0	15,5	22,1	24,3	29,4	35,5
35-39 ans	9,2	8,8	13,2	15,2	18,6	3,7	4,1	5,8	8,4	10,7
40 ans ou plus	2,4	2,8	4,2	5,4	6,4	0,7	0,5	0,8	1,5	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Insee/Ined, enquête EHF 1999.

TABLEAU C. – RÉPARTITION DES DEUXIÈMES NAISSANCES SELON LA DURÉE  
ÉCOULÉE DEPUIS LA PREMIÈRE NAISSANCE DANS LES COHORTES (EN %)

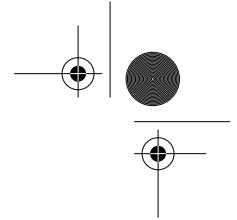
Durée écoulée	Hommes					Femmes				
	1975	1980	1985	1990	1995	1975	1980	1985	1990	1995
1 an ou moins	18,8	13,4	10,5	9,3	9,2	18,6	12,6	10,4	9,8	9,1
2 ans	23,2	22,7	22,2	21,5	21,6	25,2	22,6	21,7	21,1	20,5
3 ans	22,1	21,7	23,7	24,6	24,9	20,9	22,6	23,9	24,6	24,7
4 ans	13,9	16,3	15,7	16,7	16,4	13,2	14,6	16,2	15,3	16,5
5 ans ou plus	22,0	25,9	27,8	27,9	27,9	22,1	27,5	27,7	29,2	29,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Insee/Ined, enquête EHF 1999.



## RÉFÉRENCES

- CALOT G., DEVILLE J.-C., 1971, « Nuptialité et fécondité selon le milieu socioculturel », *Économie et Statistique*, n° 27, p. 3-42.
- CNAF, 2005, *Prestations familiales 2004, Statistiques nationales*, Direction des statistiques, des études et de la recherche (CD-Rom).
- CORMAN D., 2000, *Family policy, working life, and the third birth in contemporary France and Sweden*, Université de Stockholm, Unité de démographie.
- DAGUET F., 2000, « L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissance et niveau de diplôme », *Population*, 55 (6), p. 1021-1034.
- DESPANQUES G., 1985, « Fécondité et milieu social », *Économie et Statistique*, n° 175, p. 21-54.
- DESPANQUES G., 1994, « Taille des familles et milieu social », *Insee Première*, n° 296.
- DEVILLE J.-C., 1979, « La fécondité serait-elle héréditaire? », *Économie et Statistique*, n° 116, p. 3-11.
- EKERT-JAFFÉ O., JOSHI H., LYNCH K., MOUGIN R., RENDALL M., 2002, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », *Population-F*, 57 (3), p. 485-518.
- FREJKA T., SARDON J.-P., 2004, *Childbearing trends and prospects in low-fertility countries. A cohort analysis*, Kluwer Academic Publishers, 422 p.
- GAUTHIER A.H., 2002, « Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence? », *Population-F*, 57 (3), p. 457-484.
- HOEM B., 1996, « The social meaning of age at second birth for third-birth fertility : A methodological note on need to sometimes respecify an intermediate variable », *Yearbook of population research in Finland*, 33, p. 333-339.
- HOEM B., HOEM J., 1989, « The impact of women's employment on second and third births in modern Sweden », *Population Studies*, 43 (1), p. 47-67.
- HOEM J., PRSKAWETZ A., NEYER G., 2001, « Autonomy or conservative adjustments? The effect of public policies and educational attainment on third births in Austria, 1975-1996 », *Population Studies*, 55, p. 249-261.
- KRAVDAL O., 1992a, « The emergence of a positive relation between education and third birth rates in Norway with supportive evidence from the United States », *Population Studies*, 46, p. 459-475.
- KRAVDAL O., 1992b, « The weak impact of female labour force participation on Norwegian third-birth rates », *Revue européenne de démographie*, 8 (3), p. 247-263.
- LAROQUE P. (dir.), 1985, *La politique familiale en France depuis 1945*, La documentation française, collection « Documents Affaires Sociales », 386 p.
- LAVERTU J., 1997, *Fécondité et calendrier de constitution des familles*, Insee Résultats, Démographie et société n° 62, 144 p.
- MATH A., 2005, « Les politiques d'aide aux familles dans seize pays européens. Une comparaison par la méthode des cas types », *Recherches et Prévisions*, n° 78, p. 31-50.
- PIKETTY T., 2005, « Impact de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité féminine et la fécondité en France », in Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), *Histoires de familles. Histoires familiales*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156, p. 79-110.
- PISON G., COUVERT N., 2004, « La fréquence des accouchements gémellaires en France. La triple influence de la biologie, de la médecine et des comportements familiaux », *Population-F*, 59 (6), p. 877-908.
- POLLARD M. S., MORGAN S. P., 2002, « Emerging parental gender indifference? Sex composition of children and the third birth », *American Sociological Review*, 67 (4), p. 600-613.
- SINGLY F. de, 1982, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et Statistique*, n° 142, p. 7-20.
- TOULEMON L., 1995, « Analyse des biographies et comparaisons entre groupes. Niveau de diplôme et arrivée du troisième enfant en France », Congrès européen de démographie, Milan, 4-8 septembre 1995.
- TOULEMON L., MAZUY M., 2001, « Les naissances sont retardées mais la fécondité est stable », *Population*, 56 (4), p. 611-644.
- VIKAT A., THOMSON E., HOEM J., 1999, « Stepfamily fertility in contemporary Sweden : The impact of childbearing before current union », *Population Studies*, 53, p. 211-225.
- WRIGHT R.E., ERMISCH J.-F., HINDE A., JOSHI H.E., 1988, « The third birth in Great Britain », *Journal of Biosocial Science*, 20, p. 489-496.



**BRETON Didier, PRIOUX France – Deux ou trois enfants? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques**

La politique familiale française a toujours apporté un soutien particulier aux familles ayant au moins trois enfants, et tout particulièrement dans les années 1978-1982. Les auteurs s'interrogent sur l'efficacité de cette politique, en comparant le niveau de la fécondité de rang 3 ou plus en France et en Europe occidentale et en observant l'évolution de la proportion de mères de deux enfants ayant eu un troisième enfant (probabilité d'agrandissement  $A_2$ ) depuis les années 1970. Il apparaît ainsi que cette politique ciblée sur le troisième enfant a eu une influence sur la fréquence de ces naissances, mais que cet effet est faible et difficile à quantifier. L'article s'intéresse ensuite aux caractéristiques associées à la probabilité d'agrandissement  $A_2$ . Ce sont l'âge à la deuxième naissance, la durée de l'intervalle entre la première et la deuxième naissance et la nationalité qui déterminent le plus fortement cette probabilité. Toutes les autres variables examinées (le sexe des deux premiers enfants, la taille de la fratrie d'origine, l'histoire conjugale, la trajectoire professionnelle des mères, le niveau du diplôme et le groupe socioprofessionnel de chacun des conjoints) sont significatives, même après contrôle des effets de structure. Les tendances récentes, et en particulier l'élévation de l'âge à la deuxième naissance, impliquent une reprise de la baisse de la probabilité d'agrandissement des familles de deux enfants.

**BRETON Didier, PRIOUX France – Two children or three? Influence of family policy and sociodemographic factors**

French family policy has always provided specific support to families with three or more children, over the period 1978-1982 in particular. The authors discuss the effectiveness of this policy by comparing fertility at birth order three and above in France and western Europe and by observing changes in the proportion of mothers of two children who have progressed to a third child (parity progression ratio  $A_2$ ) since the 1970s. They show that targeting policy on the third child did indeed influence the frequency of these births, but that this influence is limited and difficult to quantify. The article then focuses on the characteristics associated with the parity progression ratio  $A_2$ . The PPR is most strongly influenced by age at second birth, the length of the interval between the second and third births and nationality. All the other variables examined – sex of first two children, parents' sibship size, union history, mother's occupational history, educational attainment and socio-occupational category of each partner - are significant, even after controlling for structural effects. Recent tendencies, notably the increase in age at second birth, point to an ongoing downward trend in the probability of having a third child.

**BRETON Didier, PRIOUX France – ¿Dos o tres hijos? Influencia de la política familiar y de algunos factores sociodemográficos**

La política familiar francesa ha prestado un apoyo especial a las familias con más de dos hijos, en particular durante el periodo de 1978 a 1982. Los autores cuestionan la eficacia de estas prestaciones, comparando el nivel de fecundidad de rango 3 o superior de Francia con el de Europa occidental y observando la evolución de la proporción de madres de dos hijos que tienen un tercero (probabilidad de ampliación de la familia  $A_2$ ) desde los años setenta. Estos indicadores sugieren que las medidas de política familiar sobre el tercer hijo han influido en la frecuencia de tales nacimientos, pero que tal influencia es débil y difícil de cuantificar. El artículo también examina las características asociadas a la probabilidad de ampliación de la familia  $A_2$ . La edad al nacer el segundo hijo, el intervalo entre el primer y el segundo nacimiento y la nacionalidad son los determinantes principales de tal probabilidad. Todas las demás variables analizadas (sexo de los dos primeros hijos, número de hermanos, historia conyugal, trayectoria profesional de las madres, nivel de estudios y categoría socio-profesional de cada cónyuge) son significativas, aun controlando los efectos de estructura. Las tendencias recientes, especialmente el aumento de la edad al nacer el segundo hijo, implican que la probabilidad de ampliación de las familias de dos hijos seguirá disminuyendo.